

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# **AMUNDI ACTIONS EURO MID CAP ESR 703**

Code AMF: (C) 990000089939

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Société Générale Gestion, société du groupe Amundi FCPE - Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

# Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Actions de pays de la zone euro ".

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EURO MID CAP ESR 703, vous investissez dans des actions d'entreprises de moyenne capitalisation principalement de la zone euro.

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indice de réfénrece, le DJ EuroStoxx Mid (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, le FCPE cherche à tirer parti de l'évolution des marchés des actions de moyennes capitalisations de la zone euro en modulant l'exposition du FCPE aux pays, aux secteurs d'activités et aux types de valeurs, (dont 30 % minimum d'actifs éligibles à un PEA destiné au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI)), en fonction de ses scénarios économiques et anticipations de marchés.

Le FCPE peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : supérieure à 8 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

## Profil de risque et de rendement

À risque pl	us faible,			À risque plus élevé,		
rendement potentiellement plus faible				rendement potentiellement plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCPE reflète principalement le risque du marché Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans des actions de petite et moyenne capitalisation sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

l'indicateur sont

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

#### **Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

# Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5% maximum		
Frais de sortie	Néant		

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

#### Frais prélevés par le FCPE sur une année

Frais courants	1,07% de l'actif net moyen				
Frais prélevés par le FCPE dans certaines					
circonstances					
Commission de	Néant				

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise et/ou du teneur de compte.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 décembre 2017.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

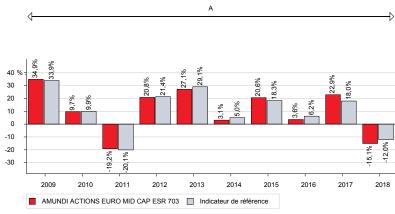
 les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.societegeneralegestion.fr.

## Performances passées

performance



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 13 décembre 2005.

La part 703 a été créée le 12 octobre 2001. La devise de référence est l'euro (EUR).

A : Indice de référence : 100 % Euro Stoxx Mid Close NR

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Nom du teneur de compte : SG TCC et/ou tout autre teneur de comptes désigné par l'entreprise.

Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le présent FČPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.societegeneralegestion.fr).

Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.societegeneralegestion.fr.

La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 février 2019.